

**Absents :** Catherine GONCALVES, Christèle CROZIER.

**Excusé :** Franck MARDUEL.

L'association du Don du Sang est venue remettre officiellement à Monsieur le Maire et au membre de son conseil un défibrillateur qui sera installé sur la façade de la Mairie et sera à la disposition de tous.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Pascale PIECHON.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2011 :** Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

**Convention concernant la mise à disposition et l'entretien du défibrillateur :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du défibrillateur avec l'association du Don du sang.

La Mairie installera l'appareil et prendra un contrat annuel avec le fournisseur pour en assurer l'entretien.

Le conseil approuve cette convention et sa signature à l'unanimité.

**Rapport annuel du Syndicat intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier :**

Ce syndicat concerne le Haut du village à l'exception des lotissements. A ce jour 73 communes adhèrent à ce Syndicat et St Romain en Jarrest est en cours d'adhésion car ils n'ont plus assez de ressources propres.

Un contrat d'affermage a été signé le 1<sup>er</sup> avril 2010 pour une durée de 12 ans. Le nombre des abonnés est de 30544 dont 118 Rontalonnais. Le réseau s'étend sur 2800 km, c'est un réseau rural et conforme à son type.

Son rendement stagne. 13 767 km de réseau a été renouvelé en 2010 et 705 branchements en plomb ont été changés, il en reste 2020 encore à changer avant fin 2013. Des travaux de renouvellement de conduite sur la commune sont prévus en 2011. Ce rapport est à la disposition du public en Mairie.

**Délibération pour ester en justice :**

A la suite de la décision de Madame TRIPET d'attaquer la mise en état d'abandon manifeste déclarée par Monsieur le Maire en ce qui concerne l'immeuble lui appartenant pour partie et se trouvant place de l'église. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à avoir recours aux services d'un avocat.

Requête de Madame TRIPET : elle demande l'annulation de l'arrêté de mise en état d'abandon manifeste et un dédommagement de 1500€ à la commune. Maître Anne DI NICOLA s'occupera de préparer un mémoire et assurera la défense de la collectivité. Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice.

**Délibération pour la révision des tarifs de la garderie périscolaire et des heures d'étude :**

Tarifs actuels : 1,90€ pour la garderie et 0,90€ pour l'étude surveillée.

La proposition de la commission scolaire est d'augmenter ces tarifs de 10 centimes car étant donné l'ouverture d'une nouvelle classe à la prochaine rentrée, il risque d'y avoir plus d'enfants qui utilisent ces 2 services et il faudra sûrement embaucher une personne supplémentaire, ceci dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal approuve cette augmentation à 9 voix pour et une contre.

### **Délibération pour demande de subvention dans le cadre de la dotation parlementaire pour la deuxième tranche des travaux de réaménagement du centre bourg :**

Pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du centre bourg, il serait possible de demander une subvention parlementaire d'un montant de 7 à 8000€ mais pour cela il faut prendre une délibération. Cette subvention nous sera donnée à condition que les travaux ne soient pas commencés, c'est pourquoi elle est envisageable pour la tranche qui se fera en 2012, elle est aussi cumulable avec les subventions du contrat triennal. Vote à l'unanimité pour cette demande de subvention.

### **Aménagement du chemin piétonnier route du Paradis :**

La COPAMO a prévu une enveloppe pour subventionner des travaux de voirie qui favoriseraient les déplacements en mode doux, pour cela il faut déposer un dossier de demande.

La commune envisage la réalisation de la continuité du cheminement piéton entre le bourg et le lotissement du Soleil Couchant, le long de la route du Paradis. Ce projet rentre dans le cadre de l'enveloppe allouée au mode de déplacement doux de la COPAMO, Monsieur le Maire propose de déposer le dossier établi par les services de la DDT dans le cadre de l'ATESAT auprès de la COPAMO. Le conseil municipal vote à l'unanimité le dépôt de dossier auprès de la COPAMO.

### **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale :**

Le Préfet du Rhône a demandé aux communes de se prononcer sur sa proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce nouveau schéma n'apporte pas de changement sur le territoire communautaire. Par contre MILLERY devrait être rattaché au Grand Lyon c'est pourquoi la COPAMO a pris une délibération contre cette décision. Le SYDER et le SIGERLY devraient aussi fusionner et certains syndicats devraient disparaître, les syndicats des eaux quant à eux ne bougent pas.

Proposition d'une délibération par la commune d'ORLIENAS, qui dans un souci de cohérence ne souhaite pas de structures trop importantes et demande le respect de la volonté des communes dans le choix de leur regroupement. Monsieur le Maire propose de reprendre les termes de cette délibération contre la fusion du SYDER et du SYGERLY, contre le rattachement de MILLERY au Grand Lyon et approuvant le regroupement du SOL et d'ACCOLADE. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

### **Présentation de la nouvelle politique de déplacement du département du Rhône :**

Il propose la création d'une Ligne Express Départementale : LED qui assurera la ligne St MARTIN en HAUT/THURINS/GORGE de LOUP. Un Transport à la Demande : TAD Zonal avec un point de dépose sur chaque commune de 7h à 20h sur réservation la veille avant 15h tous les jours sauf le dimanche et jours fériés. L'arrêt se fera sur la Placette. Le 189 ne passera plus à RONTALON et sera remplacé par la LED. Un lien avec la LED sera assuré par une navette qui aura la même fréquence que cette dernière et en prévision aussi des parkings de covoiturage notamment au pont Rompu sur la Commune de St Andéol le Château.

Pour les scolaires, la ligne RONTALON/MORNANT est maintenue et s'ouvre à tous, scolaires et non scolaires.

En conséquence, il s'avère que la ligne St MARTIN via THURINS n'est pas pratique car nous avons 22 élèves qui vont au collège à St MARTIN ainsi que des élèves qui vont à St SYMPHORIEN SUR COISE. Cela risque aussi de poser un problème pour les gens qui ont l'habitude de y faire leur marché. Il faudrait donc 2 navettes, une vers THURINS et l'autre vers St MARTIN, plus un transport scolaire et une navette vers MORNANT pour tout ce qui est

administratif. Monsieur le Maire et Jean-Paul THORAL transmettront nos demandes le 7 juin en conseil communautaire.

### **Médiathèque :**

Trois candidates ont été reçues pour le poste d'adjoint au Patrimoine, la première n'a pas été retenue en raison d'un manque d'expérience, la personne suivante n'a pas été retenue non plus car les horaires l'intéressaient peu. La troisième candidate Christiane Joyaux a été retenue pour le poste et prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> juin.

### **Compte-rendu des commissions :**

**Jean-Yves BOUCHUT, Bâtiments :** les travaux suivent leur cours à la cure, les projets ont été un peu modifiés, un coin cuisine sera aménagé dans la salle de gauche, pas de travaux dans la souillarde qui sera certainement démolie pour faciliter le cheminement piéton entre la salle des fêtes et le jardin de la rentrée. Ces travaux ont démarré début mai et devraient être finis mi-juin.

**Clément BALLY, Culture :** la COPAMO travaille sur le festival du Théâtre est dans le Pré, chaque commune recevra un questionnaire pour savoir si elles sont intéressées, si elles ont des parkings, des points verts, des points accueil,... Il faudra voir si les Associations peuvent participer à ce projet.

**Matthieu PIEGAY :** une formation informatique débutera au mois de juillet avec le BIJ de MORNANT, elle aura lieu dans les locaux de l'école et le matériel informatique sera prêté par la Mairie. Environ 8 personnes sont inscrites.

Le CME avance avec différents projets. L'animateur Grégory PONCET rencontre quelques difficultés avec la COPAMO, il faudra en parler au prochain groupe de pilotage et essayer de résoudre ce problème.

**Edith CARRA, Scolaire :** le dernier conseil d'école aura lieu le 9 juin et la dernière permanence cantine le 14 juin. L'embauche de Philippe GAUDIN est un plus pour la cantine, ils sont maintenant 3 à servir les repas et à surveiller les enfants.

**Pascale PIECHON, Tourisme :** des réunions ont débuté pour préparer la manifestation lors de laquelle seront fêtés les 10 ans de l'office du tourisme. Cette fête aura lieu les 17 et 18 mars 2012 à la salle de l'Héliotrope à ORLIENAS, tous les villages de la COPAMO seront invités à y participer et à tenir un stand.

**Jean-Paul THORAL, Brigades Vertes :** depuis ce matin elles sont présentes sur le village avec une équipe maçonnerie qui répare les murs du jardin public. Le bornage de l'ancienne station sera fait demain pour faire une plateforme pour stocker du matériel et supprimer le local de la Roche.

Dans le prochain Aqueduc un article sera consacré à RONTALON pour présenter le système de désherbage que nous avons mis en place.

**François DIAZ, CLECT :** le vote du chiffrage du FISAC aura lieu le 8 juin.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire a reçu le 21 avril les conseillers syndicaux des Terrasses du Bourg, à leur demande un bornage contradictoire sera effectué, sa prise en charge sera assurée par les 2 parties pour moitié. La décision des suites à donner à leurs revendications sera prise après les résultats du bornage.

FUSHION HAIR a fait une demande d'installation de climatisation car l'été le local est très chaud, elle souhaiterait que la Mairie prenne en charge une partie des frais de cette installation. La commune dans le but d'aider les commerces locaux et étant propriétaire du local prendra à sa charge le règlement des deux tiers des travaux, les deux l'autre tiers restant à la charge du commerçant.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Présentation d'un projet de mise en valeur du centre bourg proposé par le SYDER.

Fin de la séance : 22h54.